

Communiqué de presse

Lundi 18 septembre 2017

Avec le covoiturage, Ile-de-France Mobilités veut faire de la voiture un mode de transport en commun complémentaire

Ce matin, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités a réuni les principaux acteurs du secteur du covoiturage afin de faire un état des lieux de ce mode de transport en Ile-de-France et d'encourager les Franciliens à y recourir pour leurs trajets quotidiens.

« Avec 16 millions de trajets quotidiens sur les routes en Ile-de-France et 250 kilomètres de bouchons chaque jour, j'ai décidé de m'attaquer depuis plus d'un an aux embouteillages et à la lutte contre la pollution de l'air. Le développement du covoiturage peut y contribuer. En effet, trop d'automobilistes sont encore seuls dans leur voiture le matin sur les routes pour aller au travail, on peut retrouver des routes plus fluides en Ile-de-France en doublant le nombre de passagers dans les voitures, c'est possible ! Ile-de-France Mobilités s'engage aujourd'hui pour révolutionner les pratiques de mobilités en offrant des réductions très avantageuses pour les trajets du quotidien en covoiturage réservés avec nos partenaires. Je veux simplifier la vie des Franciliens en ouvrant dès aujourd'hui un nouveau service numérique pour proposer toutes les offres de covoitages disponibles regroupées sur un seul site internet Vianavigo. Et je veux aller plus loin en proposant à l'Etat d'ouvrir bientôt les voies réservées aux bus sur les autoroutes en Ile-de-France aux covoitureurs ! », explique Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités.

Valérie Pécresse demande par ailleurs à l'Etat d'expérimenter très rapidement des systèmes innovants de contrôle de covoiturage sur autoroutes pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure et apportera sa contribution financière à travers le plan régional anti-bouchon et pour changer la route.

Les initiatives et les acteurs privés du secteur sont multiples, pourtant le modèle de covoiturage de proximité, principalement entre domicile et travail, peine encore à décoller. Son succès au quotidien dépend de la lisibilité et de la quantité de l'offre de trajets aller-retour proposés pour satisfaire aux besoins de solution pratique de transport des Franciliens.

Une feuille de route pour le covoiturage initiée il y a plus d'un an

Pour la première fois, en juin 2016, Valérie Pécresse avait réuni lors d'une table ronde l'ensemble des acteurs du covoiturage. Suite à ces échanges, Ile-de-France Mobilités s'est engagée à :

- Soutenir les entreprises de covoiturage « courtes distances »,
- Faciliter l'accès à l'offre de covoiturage en intégrant un mode de recherche « covoiturage », complémentaire des transports en commun, dans son calculateur d'itinéraires Vianavigo,
- Mettre en place des places réservées au covoiturage dans les Parcs relais.

Aujourd'hui, après un an de travail, Ile-de-France Mobilités propose des mesures concrètes pour remplir ces trois engagements en faveur du covoiturage.

Opération « Tous ensemble pour le covoiturage » : Ile-de-France Mobilités donne un coup de pouce au covoiturage de proximité pour se développer

Pour encourager les automobilistes à franchir le pas et ainsi développer l'offre de trajets disponibles, Ile-de-France Mobilités a choisi d'offrir des avantages concrets covoitureurs pendant 3 mois à partir d'aujourd'hui. Pour cela, Ile-de-France Mobilités a mis en place l'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » à travers un partenariat conclu avec 17 entreprises de covoiturage (Blablalines, Citygoo, Clem', Covoit'ici/Ecov, HopWays, IDVroom, Kankaroo, Karos, MicroStop, OuiHop, Proxiigen, Rezo Pouce, Roulez malin/Covivo, Trajet à la carte, WayzUp, Wever, Zify) en leur accordant respectivement jusqu'à 50 000 € d'aide financière pour le développement de nouvelles offres promotionnelles (détails des offres en annexe 2) visant à convertir d'avantages de Franciliens au covoiturage, en tant qu'usagers et conducteurs.

Le covoiturage sur Vianavigo : une première

Vianavigo, service de recherche d'itinéraires qui regroupe l'ensemble des modes de transport en commun de la région Ile-de-France (train-RER, métro, tram, et bus), continue d'évoluer en proposant le covoiturage à sa liste de modes de transports franciliens.

Cette nouvelle fonctionnalité est une première en France ! Vianavigo réunit et compare désormais les offres de covoiturage urbain en partenariat avec les 8 principaux acteurs. Les autres acteurs pourront librement donner leur offre sur Vianavigo dès qu'ils seront prêts. En sélectionnant l'onglet « covoiturage », la liste des trajets de covoiturage correspondant à la recherche s'affiche en précisant le lieu de prise en charge, les horaires de départ et

le temps de parcours, et enfin, le prix demandé. Une fois la solution choisie, Vianavigo redirige l'utilisateur vers le site du partenaire concerné qui finalise sa réservation et sa mise en relation avec le conducteur.

Le stationnement, un avantage concret et immédiat pour les covoitureurs

Déjà 5 000 nouvelles places de stationnement de Parcs Relais sont en travaux depuis 2016 à proximité des gares. D'ici 2021, 10 000 nouvelles places de parking labellisées seront créées au total. Dans ces nouveaux parkings, Ile-de-France Mobilités y réservent des places dédiées au covoiturage. Des systèmes comme par exemple la double validation simultanée de la carte Navigo permettront d'appliquer un tarif réduit aux covoitureurs. C'est par exemple déjà le cas dans les parcs relais des gares de Chelles-Gournay (77), Fontainebleau-Avon (77), Lieusaint-Moissy (77) ou encore Souppes-Château-Landon (77).

ANNEXE 1

8 entreprises de covoiturage désormais listées et comparées sur le moteur de recherche d'itinéraires Vianavigo :



BlaBlaLines est l'application de BlaBlaCar spécifiquement conçue pour le covoiturage des trajets quotidiens et de courte distance (2 à 80km+). L'application met en relation des conducteurs et des passagers via un système de lignes de covoiturage qui correspondent aux trajets et habitudes de déplacement renseignés par les conducteurs. Pour en savoir plus : <https://www.blablalines.com/>



Citygoo, leader du covoiturage urbain de dernière minute, réinvente l'autostop numérique. Sa mission est de faciliter les déplacements en Île-de-France et de permettre aux conducteurs urbains de faire des économies et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air des métropoles françaises. Citygoo permet de gérer à la fois des trajets occasionnels (sorties, loisirs, imprévus, etc.) avec un mode « dernière minute » et des trajets domicile-travail (ou retour de soirée) avec un mode « planifié ». Pour en savoir plus : <http://www.citygoo.fr>



La solution de covoiturage de **Clem'** permet de partager des trajets quotidiens avec son voiture ou une de nos voitures en auto-partage. Il s'agit d'une plateforme de covoiturage locale, de rabattement, pour permettre un partage de trajets vers ou à partir des stations du territoire. Cela permet d'optimiser ses déplacements en les rendant plus économiques, conviviaux et écologiques. La réservation pourra être faite sur internet en avance ou en temps réel, ou directement à la station si celle-ci est connectée et équipée d'un écran. Pour en savoir plus : <http://clem.mobi>



En plus de l'expertise acquise sur les questions de mobilités, **Covivo** est un opérateur de covoiturage historique. Ses ingénieurs développent en continu des solutions et des interfaces pour le covoiturage régulier domicile-travail et le covoiturage en temps réel dit « covoiturage dynamique ». De nombreux décideurs publics et privés nous ont déjà fait confiance. Il suffit de prendre contact avec nous, par mail ou par téléphone, afin que nous répondions, directement, à vos premières questions. Pour en savoir plus : <http://www.covivo.fr/fr/accueil.html>



Roulez Malin est une plate-forme de covoiturage grand-public, libre et gratuite proposée par **Covivo**. **Roulez Malin** convient aussi bien pour les trajets occasionnels (grandes distances ou événements) que pour les trajets du quotidien (domicile-travail/études, transport solidaire, loisirs, complément des transports en commun...).



Pour un covoiturage occasionnel ou régulier, économisez en partageant les frais de trajet grâce à **iDVRROOM** ! Ce service met en relation conducteurs et passagers sur leurs trajets de tous les jours, et vous propose des covoiturages issus d'un réseau de plus de 140 entreprises et collectivités locales. Garantie Retour, badge télépéage gratuit... : pionnier du covoiturage depuis dix ans et filiale SNCF à 100% depuis 2013, iDVRROOM est la première solution web et mobile de covoiturage quotidien, courte distance en France. Pour en savoir plus : <https://idvroom.com/>



Karos est un assistant intelligent de covoiturage : cette application apprend des besoins de déplacement et propose automatiquement les meilleurs moyens de rejoindre une destination, en mixant covoiturage et transports en commun. L'organisation est ultra simple et le partage des frais se fait directement dans l'application. Pour en savoir plus : <https://www.karos.fr/>



La 1ère appli d'auto-stop pour vos trajets du quotidien : **OuiHop** met en relation, en temps réel, les piétons avec les automobilistes qui passent à proximité et qui vont dans la même direction. 100% mobile, 100% instantané. Le trajet d'une voiture qui passe à proximité vous intéresse ? Notifiez le conducteur pour qu'il s'arrête à votre niveau. C'est simple et sans contrainte. Trois trajets gratuits par mois et pass illimité pour 2€/mois. Pour en savoir plus : <http://www.ouihop.com/>



WayzUp est un grand réseau de covoiturage domicile-travail d'Ile-de-France. Il suffit de télécharger l'application mobile iPhone / Android pour trouver des covoitureurs (conducteurs ou passagers) sur un trajet et à des horaires demandés. WayzUp s'occupe de toute l'organisation du covoiturage et permet de partager les frais équitablement en ligne. Pour en savoir plus : <http://www.wayzup.com>

ANNEXE 2

Exemples d'opérations promotionnelles conduites dans le cadre de l'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » en partenariat avec Ile-de-France Mobilités :



2€ attribués aux conducteurs et aux passagers pour chaque covoiturage effectué sur la période de l'opération. Le versement total sera effectué par PayPal à la fin de la période de l'opération.



Versement de 2€ par trajet effectué à tous les conducteurs pendant les 3 mois de l'opération jusqu'à **30€** de « bonus conducteur » pour 15 trajets.



Versement de 2€ à toute personne ayant covoituré en Ile-de-France pendant les 3 mois de l'opération.



Versement de 2€ à toute personne ayant covoituré en Ile-de-France pendant les 3 mois de l'opération. 4 chèques cadeau de 100€ (utilisable dans plus de 800 enseignes) offerts suite à un tirage au sort après l'opération.



Versement de 2€ au conducteur de chaque trajet confirmé de covoiturage. Le trajet pourra être effectué avec un véhicule en autopartage ou un véhicule particulier.



Réduction de 2€ par parents qui partage un chauffeur pour son enfant. Pour rappel, Hopways est une plateforme de mise en relation des parents afin qu'ils puissent mutualiser leurs trajets d'accompagnement de leurs enfants que ce soit à l'école, aux activités extra-scolaires, aux compétitions...



Réduction de 2€ du montant passager. Si montant à payer par le passager est inférieur à 2 euros, le trajet sera considéré comme gratuit.



Reversement de 2€ sous forme d'abondement afin d'offrir, ou diminuer, le coût des covoiturages pour les passagers. Pour les trajets inférieurs à 2€, le reliquat sera utilisé pour permettre des abondements supérieurs à 2€ sur d'autres trajets plus longs (de plus de 20km).



Versement de 2€ en carte essence aux conducteurs par tranche de 20€.



Cumulation de 2€ par trajet pour le conducteur dans un porte-monnaie électronique. A la fin de l'opération le solde lui est donné sous forme de bons d'essence ou de recharges pour borne électrique.



Pour les passagers :

- Avec un pass Navigo : 2 trajets gratuits / jour seront cumulables dans la limite de 40 km. Puis 0,10 € / km seront reversés au-delà.
- Sans pass Navigo : 2 trajets gratuits / jour seront cumulables dans la limite de 20 km. Puis 0,10 € / km seront reversés au-delà.

Pour les conducteurs :

- Versement de 0,10 € / km par passager transporté, soit 120 € / mois pour un conducteur qui covoiture tous les jours avec un passager sur 30 km.

WayzUp est une application dédiée aux trajets domicile-travail (et donc limitée à 2 trajets / jour).



Réduction de 2€ ou gratuité en fonction du prix de la course au bénéfice des passagers et conducteurs.